



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLARD

SEANCE DU MARDI 18 MARS 2025

Nombre de conseillers en exercice : 13	Délibération N°2025-08
Présents : 9	<u>Affectation du résultat</u>
Procuration : 1	
Absents : 4	
Votants : 10	

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE 18 MARS, le Conseil Municipal de la Commune de VILLARD, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à 20h00 salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Pierrick DUFOURD, Maire.

Date de la convocation : 4 mars 2025

ETAIENT PRESENTS : Madame Emilie BERNAZ, Monsieur Christophe BOSSU, Monsieur Jean-Paul COSTAZ, Monsieur Denis DUFOURD, Monsieur Pierrick DUFOURD, Monsieur Jean-Louis GAVORY, Madame Sophie MARGAS, Monsieur Roland PINGET, Madame Sophie WILHELM-CANIZARES.

EXCUSES : Monsieur Quentin HUDRY représenté par Monsieur Pierrick DUFOURD par pouvoir du 17 mars 2025, Madame Jocelyne JACQUES-VUARAMBON

ABSENTS : Monsieur Benoît BRET, Monsieur Quentin HUDRY, Monsieur William ROSAY

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Louis GAVORY est nommé secrétaire de séance.

Délibération N°2025-08 : Affectation du résultat

Le Conseil Municipal après avoir procédé au vote désigne Monsieur Jean-Paul COSTAZ Président de séance.

Vu l'avis de la commission Finances réunie le 25 février 2025.

Monsieur Jean-Paul COSTAZ, 1er adjoint au Maire en charge des finances, présente l'affectation du résultat, qui s'établit ainsi :

Résultat global de la section de fonctionnement	1 042 358,87
Résultat global de la section d'investissement	- 510 967,17

La section d'investissement présentant un déficit de 510 967,17, il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante au budget primitif 2025 :

Recettes au compte 1068 section d'investissement	510 967,17
Recettes au compte 002 section de fonctionnement	531 391,70

Le résultat d'investissement sera repris en dépenses de la section d'investissement au compte 001 "déficit antérieur reporté" pour	602 790,59
--	------------

**Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Par 10 voix pour ;
Décide à l'unanimité**

D'approuver l'affectation en recette d'investissement au compte 1068 la somme de 510 967,17 €
D'approuver l'affectation en recette de fonctionnement au compte 002, la somme de 531 391,70 €.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal



Le secrétaire de séance

Jean-Louis GAVORY

Fait à Villard, le 20 mars 2025

Le Maire,
Pierrick DUFOURD



Télétransmise le
Affichée le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.